

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 février 2014

DCM N° 14-02-27-1

**Objet : Requalification urbaine du site Bon Secours.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

L'îlot Bon Secours représente une emprise de 2 Ha au centre d'une réflexion à plus grande échelle (4,8 Ha) ayant pour objectif de créer un véritable coeur de quartier à Nouvelle Ville. Ce projet doit permettre de renforcer la position du site grâce à un traitement qualitatif et à un programme répondant aux besoins du quartier par une démarche ambitieuse et volontaire d'un point de vue du traitement de l'espace public, des flux de circulation et de l'implantation du bâti.

## **1. LE PROJET**

Afin de mettre en oeuvre cette ambition pour le quartier, le Conseil Municipal du 28 février 2013 a décidé de lancer une démarche de projet visant les objectifs suivants :

- Repenser la structure urbaine et l'implantation du bâti sur le site.
- Restructurer la circulation automobile.
- Requalifier l'espace public pour recréer un coeur de quartier.
- Redonner des espaces aux liaisons douces et à la promenade dans le quartier.
- Proposer une implantation stratégique des équipements publics envisagés.
- Promouvoir un aménagement durable et une qualité environnementale tout au long de l'opération.

L'étude a été l'occasion d'étudier les possibilités de réalisation du programme suivant :

- La mise en place d'espaces verts d'agrément ou de promenades vertes.
- La réalisation de logements et/ ou de bureaux.
- La réalisation de cellules commerciales permettant l'implantation de services ou commerces de proximité.
- La réalisation de 1000 à 3000 m<sup>2</sup> d'équipements de proximité.

## **2. LE DIALOGUE COMPETITIF**

Au vu de la complexité du projet et des enjeux urbains que celui-ci représente, le Conseil

Municipal a autorisé le lancement d'un dialogue compétitif permettant des échanges entre la collectivité et les équipes admises à concourir tout au long du processus de consultation et suivre l'évolution de leurs réflexions

Trois équipes ont été sélectionnées pour élaborer une proposition pour la requalification du site Bon Secours:

- ATELIER LION ASSOCIES-IRIS CONSEIL
- FAUBOURG 2/3/4-OTE INGENIERIE-OTELIO
- INTERLAND – ATELIER OSTY & ASS - MAGEO MOREL ASS - FR. BOUTTE CONSULT –TRANSITEC

Ces équipes composées d'un urbaniste, d'un BET VRD, d'un paysagiste, d'un BET environnemental et d'un architecte, ont eu l'opportunité d'échanger à plusieurs reprises avec un comité technique formé par des représentants des services opérationnels (Urbanisme, Mobilité, Espaces Verts, etc ...) et associés (Démocratie Participative, etc ...) ainsi que deux représentants du Comité de Quartier.

Les candidats sélectionnés ont été convoqués individuellement à participer aux différentes phases de dialogue au cours desquelles ils ont identifié et défini les moyens propres à répondre au mieux aux besoins et aux exigences de la Ville de METZ. Les discussions ont permis aux candidats d'améliorer, de compléter et de modifier leur proposition. Pendant cette période, la Ville de METZ a eu l'obligation de respecter la confidentialité et la propriété intellectuelle des solutions techniques et/ou organisationnelles proposées par les équipes. La première phase d'échange a eu lieu les 26 et 27 septembre 2013. Il s'agissait à ce stade de prendre connaissance des partis urbains de chaque équipe. La deuxième phase a eu lieu les 14 et 15 novembre dernier et portait essentiellement sur le perfectionnement des partis urbains proposés en première phase ainsi que sur l'estimation prévisionnelle et le phasage possible de l'opération. La troisième et dernière phase du dialogue compétitif a eu lieu au cours du mois de février 2014.

Au vu de l'analyse des projets et dans le respect du Code des Marchés Publics, une Commission d'Appel d'Offres a été organisée le 19 février 2014, désignant l'équipe ATELIER LION ASSOCIES-IRIS CONSEIL lauréate.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la décision du Conseil Municipal du 28 février 2013 approuvant le lancement du Dialogue Compétitif,

VU la régularité fiscale et sociale du groupement lauréat,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.
- **D'APPROUVER** les orientations générales proposées par l'équipe lauréate.
- **D'ATTRIBUER** une prime de 40 000 € TTC à chaque concurrent ayant remis une offre conforme au règlement du dialogue compétitif.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents contractuels se rapportant à cette opération y compris les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics.
- **DE CHARGER** M. le Maire d'organiser la concertation tout au long de la mise au point du projet.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Aménagement opérationnel  
Commissions : Commission de l'Urbanisme 1  
Référence nomenclature «ACTES» : 1.1 Marchés publics

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 6

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**